



PLUI

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST AMIENS

SYNTHESE – L'AGRICULTURE

LES CONSTATS ET LES SOLUTIONS

CONSTAT 1. UNE ACTIVITE QUI MARQUE LE TERRITOIRE

Les battements agricoles marquent les paysages, tant les espaces agricoles que les bourgs. On compte 107 sièges d'exploitation répartis sur l'ensemble des communes (une moyenne de 6 exploitations par commune). De même, 605 bâtiments agricoles sont implantés sur l'ouest amiénois (soit environ 20ha). Sur Cavillon, Argoeuves, Fourdrinoy et Seux, les bâtiments agricoles sont implantés à proximité des bourgs. L'implantation des bâtiments dans les bourgs posent des questions en termes de gestion des déplacements agricoles et des périmètres de réciprocité selon les types d'activité (stockage/élevage).

CONSTAT 2. UNE ACTIVITE PRINCIPALEMENT TOURNEE VERS LA GRANDE CULTURE MAIS AUJOURD'HUI MENACEE

Ce sont 121 exploitations qui sont dénombrées sur le territoire ouest amiénois. 75% des cultures sont des cultures céréalières. Un exploitant a développé la culture du Miscanthus (exploitation de miscanthus la plus importante du département). Malgré tout, 55% des exploitations ont un élevage, en majorité de bovins (38 élevages) et plus particulièrement des élevages allaitant (18 exploitations).

En termes de formes et d'occupation, 59% des exploitations sont aujourd'hui de forme individuelle et 73% des terres sont en fermage. La surface agricole utile moyenne est en constante augmentation depuis les années 1970 passant de 45 ha à 88 ha en 2010.

Un développement de la pluriactivité comme source complémentaire de revenus pour 25% des exploitants. Les espaces de prairies ont tendance à diminuer fortement : - 56% entre 1970 et 2010.

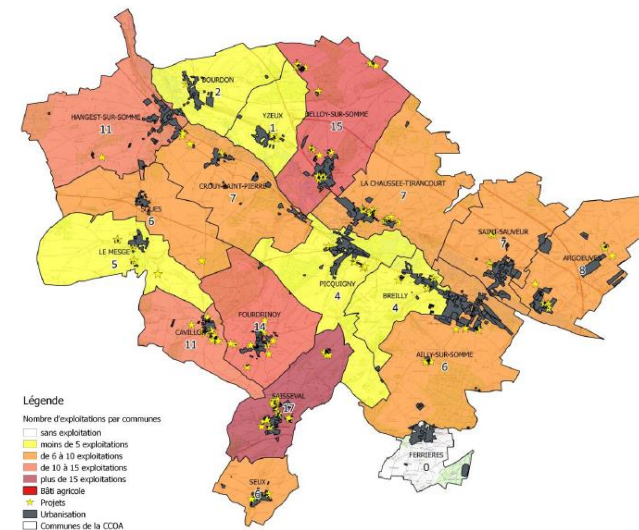
CONSTAT 3. DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT EN STRUCTURATION

Les projets de développement sont structurés autour de 3 piliers :

- Le maraichage pour 3 exploitations
- La vente directe pour 10% des exploitants
- La pluriactivité pour conforter la viabilité de l'exploitation pour ¼ des exploitants actuels

Le saviez-vous ?

- 121 exploitations
- 66% du territoire ouest amiénois occupé par les terres agricoles





LES PISTES DE DEVELOPPEMENT PROPOSEES PAR LE PLUI



Concilier le développement de l'activité agricole et l'urbanisation du territoire :
préservation des terres, conciliation entre les usages, ...



Inclure les bâtiments agricoles dans les projets de développement :
reconversion, mise en valeur, périmètre de réciprocité, ...



Porter une attention particulière à la préservation des prairies qui ont
tendance à disparaître ces dernières années

